

Politique de dépôt - Candidats internationaux

Vice-rectorat aux études	Secrétariat général
Instance d'approbation	Rectorat et Équipe de gestion
Date d'approbation	30 avril 2019
Prochaine révision	Chaque année, après la révision annuelle des frais étudiants
Historique des révisions	avril 2018, mai 2020, octobre 2021, octobre 2022, janvier 2025, juin 2025

1. Des frais de demande d'admission **non remboursables** seront facturés à tous les candidats internationaux qui font une demande directe à la Laurentienne, à moins que le registaire ne les dispense pour un organisme particulier. Les candidats qui font leur demande par l'intermédiaire du Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario (OUAC) devront payer des frais selon le barème des frais du OUAC.
2. L'Université enverra une lettre d'offre d'admission à chaque candidat international sans percevoir d'autres frais.
3. Si un candidat souhaite poursuivre son admission à l'Université après avoir reçu la lettre d'offre d'admission, il devra fournir à l'Université un dépôt non remboursable de 2 000 \$ dans un délai de 3 semaines à la réception de cette offre. Si le candidat ne verse pas ce dépôt, l'Université se réserve le droit d'annuler l'offre d'admission et le candidat perdra sa place dans le programme désigné, et devra refaire une demande s'il le souhaite.
4. Si un candidat ne réussit pas à obtenir son permis d'études, l'Université lui remboursera le dépôt moins des frais de traitement administratif de 383 \$. Les candidats devront fournir la preuve du refus de leur permis d'études pour avoir droit à un remboursement. L'Université se réserve le droit de contacter l'IRCC pour vérifier le statut d'une demande de visa et/ou de permis d'études et/ou pour vérifier le contenu d'une lettre de refus. Remplissez le [Formulaire de demande de remboursement international](#), accompagné de votre pièce justificative et envoyez-le à fees@laurentienne.ca. Les remboursements seront soumis à un délai de traitement de 12 semaines.
5. Les dépôts de 32 281,95 CAD (11 000 CAD au China Office et 21 281,95 CAD à la Laurentienne) ne sont pas remboursables pour les étudiants qui ont fait une demande d'inscription au programme **BMBA**, à moins qu'ils n'obtiennent pas de permis d'études. Ils restent non remboursables si l'étudiant change de programme. Les frais et les délais d'attente sont les mêmes qu'au point 4.
6. Les dépôts de 20 000 CAD ne sont pas remboursables pour les étudiants qui ont fait une demande dans le cadre du **Programme pilote pour les étudiants des communautés francophones en situation minoritaire (PPECF)**, à moins qu'ils n'obtiennent pas de permis d'études. Les frais et les délais d'attente sont les mêmes qu'au point 4.
7. Si vous reportez votre inscription à une autre session disponible, tous les frais payés seront transférés à la nouvelle session, mais l'acompte versé ne sera pas remboursé si vous ne fournissez pas la preuve du refus de visa.
8. Si un candidat, ayant reçu une Offre de principe d'ApplyBoard et payé un acompte sur les frais de scolarité, reçoit par la suite un refus de l'Université pour des raisons non liées à un refus de permis d'études, l'Université remboursera l'acompte. Les candidats doivent fournir une documentation officielle d'ApplyBoard ou de l'Université confirmant le refus pour être éligibles à un remboursement. Les remboursements seront soumis à un délai de traitement de 12 semaines.
9. Pour les étudiants qui s'inscrivent et assistent aux cours, le dépôt non remboursable est appliqué aux frais de scolarité de l'étudiant, réduisant ainsi les frais de scolarité dus.